



Règlement intérieur de la salle du foyer



Le foyer est une salle de détente, dans laquelle on peut jouer, discuter, écouter de la musique, rencontrer de nouvelles personnes, dessiner...

Ce règlement s'applique à tous les élèves fréquentant le foyer.

Le foyer sera ouvert **tous les jours sauf le mercredi, de 12h30 à 13h15.**

Les règles d'entrées:

Pour que **tous** les élèves puissent **avoir accès** à la salle, un roulement sera mis en place:

l'accès sera prioritaire aux **4èmes le lundi**, aux **6èmes le mardi**, aux **3èmes le jeudi**, et aux **5èmes le vendredi**.

Les élèves s'inscrivent sur l'affiche mise à leur dispositions sur la porte du hall de la vie scolaire, le matin à la récréation (50 places).

S'il reste des places, les élèves non prioritaires pourront s'inscrire directement dans la salle du foyer, auprès de l'adulte responsable à partir de 12h30.

Il faut bien réfléchir avant de s'inscrire car la sortie n'est pas autorisée avant 13h15 (ceci pour éviter les entrées et sorties intempestives des élèves).

Les règles de vie pour tous les élèves accueillis dans la salle du foyer:

Le foyer se situant dans le collège, les élèves utilisateurs de la salle sont soumis au règlement intérieur de l'établissement.

Le foyer est un lieu de détente où l'on vient sans son sac pour ne pas gêner la circulation entre les tables. On n'y apporte pas de nourriture, les téléphones et objets MP3 ne sont pas autorisés.

Une boîte à idée sera mise en place pour que les élèves puissent inscrire des idées de jeux etc...

Les élèves doivent respecter le lieu mais aussi le matériel s'y trouvant. On demande à l'Assistant d'Education pour déplacer le mobilier et on le remet en partant.

Si un élève dégrade volontairement ou par négligence un jeu ou du mobilier, il devra le remplacer ou en payer le prix de remplacement sur une facture envoyée par le trésorier du FSE.

Il est possible d'écouter de la musique à l'aide d'une chaîne Hifi, mais le niveau sonore doit rester raisonnable.

L'Assistant d'Education veille à maintenir la sérénité du lieu. Tout manque de respect vers l'adulte et entre les élèves pourra être puni (heure de retenue, exclusion temporaire ou définitive du foyer).

L'emprunt des jeux se fait par l'intermédiaire de l'assistant d'éducation:

L'élève choisit un jeu, note son nom et le nom du jeu sur le cahier prévu à cet effet. Il vérifie son état

(s'il est incomplet ou abîmé, il prévient l'adulte responsable). Lorsque le jeu est fini, c'est l'élève qui l'a pris qui le ramène.

A la fin de l'heure, le foyer doit être rangé et propre.

N'oubliez pas ce lieu est pour vous, prenez-en soin!!!

Signature de l'élève: